

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MAI 2017**

(Convocation du 20 mai 2017)

-=-=-=-=-=-

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Daniel BAZIRE, Maire.

Etaient présents : D. BAZIRE, T. GIARD, J-Y. LETENNEUR, T. GADENNE, M. BINET, V. DESHOGUES, I. DUBOIS, L. MARIE,

Absents excusés : F. CHEDEVILLE, P. DESQUESNES (procuration à T. GADENNE), M-L. DESGROUAS (procuration à D. BAZIRE), F. FRANCOIS (procuration à J-Y. LETENNEUR), J. HATEY C. LEMORTELLEC (procuration à L. MARIE), M. LERENDU (procuration à T. GIARD),

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : L. MARIE.

-=-=-=-=-=-

Lecture du compte rendu de la réunion du 24 avril 2017 approuvé à l'unanimité.

1. CLASSEMENT DU CAMPING

Monsieur le Maire rappelle que la décision de classement dans la catégorie : 2 étoiles, du camping municipal « les Dunes » est valable jusqu'au 3 septembre 2017 et qu'il est donc nécessaire de renouveler cette décision de classement, pour une nouvelle période de 5 ans.

Dans le cadre de cette procédure de classement, 3 prestataires ont été consultés pour l'audit de classement du camping.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis du bureau SOCOTEC, pour un montant de 515 € HT, soit 618 € TTC.

2. TRAVAUX CAMPING

Point reporté à une réunion ultérieure.

3. L'ECOLE : LE PEDT 2017-2020 - UN POINT SUR LES TAP

• **Le PEDT 2017-2020**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Projet Educatif Territorial (PEDT) 2017-2020 a été transmis à l'Inspection de l'Education Nationale et à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Manche. Ce document récapitule l'organisation de l'ensemble des activités périscolaires, à l'école: Garderie, Cantine et Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Il est également joint à ce document une évaluation et auto-évaluation du PEDT 2015-2017.

Ce dossier permet à la commune de percevoir des subventions, par le biais du fonds d'amorçage, pour le financement des TAP (90 € par enfant).

• **Un point sur les TAP**

Monsieur le Maire donne une estimation du coût des TAP pour l'année scolaire 2016-2017 : elle s'élève, à charge de la commune, à environ 8 550 €.

Comme l'année scolaire précédente, de nombreuses activités ont été proposées aux enfants : musique, gym, poterie, différents sports, échec, contes et marionnettes, éveil musical, roller, yoga, cartonnage, atelier nature et jeux de société...mais Monsieur GADENNE rappelle qu'il est difficile de trouver assez d'animateurs pour animer ces TAP.

Une réunion du Comité de Pilotage, composé de parents, d'animateurs, d'élus, de Madame GOURREAU, la directrice de l'école et Ingrid LAUNAY, la référente TAP est prévue le vendredi 2 juin 2017, pour dresser un bilan des TAP, sur l'année scolaire écoulée.

Suite au changement de gouvernement se pose la question de l'avenir des TAP : actuellement, nous n'avons pas assez d'éléments pour répondre à cette question, à suivre...

4. DEMANDE DE SUBVENTION DU RASED

Monsieur le Maire fait lecture du courrier qu'il a reçu de l'inspecteur de l'Education Nationale pour une demande de subvention d'un montant de 198 € pour le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande.

5. ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acheter un ordinateur portable pour la mairie, avec une licence Microsoft Office 2016. Monsieur Thierry GIARD présente plusieurs devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la SARL YSIPC, d'un montant total de 928,00 € TTC, autorise Monsieur le Maire à la signer et à engager la dépense correspondante.

6. PLUi: PRESENTATION ET VALIDATION DE LA CHARTE DE GOUVERNANCE POUR ACCOMPAGNER LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE DU DOCUMENT D'URBANISME ET ELABORER UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

VU, le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 153 et suivants,

VU, la délibération de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, en date du 29 novembre 2016, engageant le transfert de la compétence « gestion et élaboration de document d'urbanisme », à compter du 1^{er} janvier 2018,

VU, la délibération de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer n° 2017-78, du 28 mars 2017, approuvant la charte de gouvernance pour accompagner le transfert de la compétence du « document d'urbanisme » et élaborer un PLUi,

VU, la délibération du Conseil Municipal n° 2017-007, en date du 16 janvier 2017, émettant un avis favorable au transfert de la compétence « gestion et élaboration de document d'urbanisme », à compter du 1^{er} janvier 2018,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de valider la charte de gouvernance élaborée par un comité de pilotage composé d'une quinzaine d'élus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider la charte de gouvernance pour accompagner le transfert de compétence du « document d'urbanisme » et élaborer un PLUi.

7. PLANNING POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES

Le planning pour les élections législatives du « dimanche 11 juin 2017 » et du « dimanche 18 juin 2017 » est arrêté.

8. QUESTIONS DIVERSES

a. Recomposition du Conseil Communautaire de Granville Terre et Mer

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier reçu de la Sous-Préfecture d'Avranches, relatif à la recomposition du Conseil Communautaire de Granville Terre et Mer, et notamment à la nouvelle répartition des sièges, suite au décès de Monsieur Rémy LEVAVASSEUR, Maire de Bréville sur Mer.

Lors de la création de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer par fusion de plusieurs EPCI existants, un accord local de répartition des sièges au sein de la Communauté de Communes avait été voté (69 sièges, dont 2 sièges pour notre commune), dérogeant pour 11 communes à la répartition de droit commun (60 sièges, dont 1 pour notre commune). Le décès du Maire de Bréville sur Mer et l'organisation d'une élection partielle dans la commune a pour conséquence l'impossibilité de maintenir l'accord local existant.

Toutefois, la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 a réintroduit la possibilité, sous conditions, de fixer le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire, par accord local : les conseils municipaux des communes membres doivent alors délibérer avant le 20 juin. Monsieur le Maire, avant de délibérer, souhaite attendre la réunion du Conseil Communautaire de Granville Terre du 30 mai 2017.

b. Les animations d'été - Le marché estival

La commune vient d'obtenir le pavillon bleu.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal souhaite mettre en place des animations estivales :

- 7 animations organisées par le Centre PEP les Oyats de Saint Martin de Bréhal ;
- et 2 animations organisées par l'association REJOUETS, date à définir entre le 14/07 et le 15/07 derrière le poste de secours.

Le marché estival va reprendre ses quartiers pour la saison : il se déroulera tous les mercredis de juillet et d'août de 18 h à 21 h, avec des animations musicales, sur l'aire de pique-nique, à la plage.

Séance levée à 22 h 30 min

Le Maire,
Daniel BAZIRE